

ATTESTATION - INSCRIPTION

Vide Grenier (réservé aux particuliers)

Se déroulant le **Dimanche 17 Mai 2020**

Parking couvert du Complexe du Vignarés (Gymnase)
84600 VALREAS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le : à Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Email : @
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Délivrée le : Par :

Je Déclare sur l'honneur :

- ↪ De ne pas être commerçant(e)
- ↪ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- ↪ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- ↪ D'avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile
- ↪ D'avoir « lu et approuvé » le règlement ci-dessous et de m'engager à le respecter

Je joins : (à retourner à HBCV – (Vide Grenier) Chemin des Moulins Neufs - 84600 VALREAS
(au plus tard le 2/05/2020)
tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
Ces informations seront insérées dans un registre tenu à disposition des services de
contrôle

- ↪ Cette attestation remplie
- ↪ Le règlement de 8€ (par chèque à l'ordre de «HBCV») pour un emplacement de 2 ml/15€ les 2
- ↪ Le règlement signé
- ↪ Une copie recto/verso de ma carte nationale d'identité en cours de validité

Fait à : **le :** **Signature :**

Règlement

Vide grenier

Du Dimanche 17 Mai 2020 à VALREAS

Parking couvert du Complexe du Vignarés (Gymnase)

Art.1 Cette manifestation est organisée par le Hand Ball Club de Valréas sur le parking couvert du Complexe du Vignarés de VALREAS le Dimanche 17 Mai 2020. **Les exposants seront accueillis de 6h à 7h00.** L'exposant s'engage à respecter la plage horaire déterminée par les organisateurs. La manifestation sera ouverte au public de 7h à 17h. Pour bénéficier d'un emplacement le dossier doit être retourné complet avant la manifestation à l'adresse du HBCV (8€ l'emplacement de 2 ml ou 15€ les 2). Si installation le jour même 12€ et 24€. Aucun emplacement ne sera attribué sans inscription préalable avant le jour de la manifestation.

Art.2 Le Vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifié par décret du 7 Janvier 2009.

Art.3 Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente ou le don d'animaux, d'armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détérioration.

Art.4 Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Les objets non vendus et emballages ne pourront être laissés sur place. Le nettoyage de chaque emplacement incombe à chaque exposant.

Art.5 Les annulations pourront être acceptées jusqu'au **Dimanche 10 Mai inclus**, date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué. Les emplacements non occupés à 8h30 ne seront plus réservés et resteront acquis aux organisateurs. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art.6 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Règlement établi par :

HBC Valréas
Le Président, Mr Chrystel PERRAUD

Signature de L'EXPOSANT